



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.5
10 juin 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 5e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 2 mai 1996, à 15 heures

Président : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET CONFIRMATION DE CANDIDATS (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et des services d'appui, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 15 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)
(A./CONF.165/PC.3/2/Add.4 et Corr.1, E/1996/2/Add.2, E/1996/13, E/1996/17,
E/1996/41)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à poursuivre l'examen de l'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) des organisations non gouvernementales qui n'ont pas été recommandées par le secrétariat de la Conférence.

M. KOVANDA, intervenant en qualité de Vice-Président du Conseil, rend compte des résultats des consultations officieuses. Le document A/CONF.165/PC.3/2/Add.4 contient les noms de trois organisations non gouvernementales qui n'ont pas été recommandées pour l'accréditation, à savoir Taiwan International Alliance, Canada Tibet Committee et Tibetan Rights Campaign. En d'autres occasions, le Président avait recommandé au Conseil de suivre l'avis du secrétariat de la Conférence mais, en l'occurrence, il ressort des consultations officieuses que cette solution ne s'applique pas à l'organisation Tibetan Rights Campaign. Certains membres du Conseil ayant souhaité débattre plus avant de cette question, il ne peut exclure la possibilité de la soumettre au vote du Conseil. On connaît cette question dans ses grandes lignes depuis quelque temps, mais le caractère d'urgence n'en est apparu que ces derniers jours. Certaines délégations ont proposé de reporter au lendemain un éventuel vote sur cette question.

Le PRÉSIDENT dit que, compte tenu du rapport du Vice-Président, il considère que le Conseil souhaite poursuivre l'examen de cette question le lendemain.

Il en est ainsi décidé.

ÉLECTIONS, PRÉSENTATIONS DE CANDIDATURES ET CONFIRMATION DE CANDIDATS (suite)
(E/1996/2/Add.1)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection des membres de plusieurs organes.

M. KASANDA (Zambie), intervenant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que les membres du Groupe ont besoin de temps pour arrêter la liste des candidats et demande que l'examen des candidatures africaines soit reporté au lendemain.

Commission de la prévention du crime et de la justice pénale (E/1996/L.6)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire 20 membres de la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1997 et appelle l'attention du Conseil sur le document E/1996/L.6.

Mme KELLEY (Secrétaire du Conseil) dit que le Groupe des États d'Asie appuie la candidature des Fidji, du Japon, du Pakistan et des Philippines; le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes celle de la Bolivie, de la

/...

Colombie et de la Jamaïque; et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États celle de l'Australie, des Pays-Bas et de la Suède. Il convient par ailleurs d'enlever le nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Chili de la liste des candidats non appuyés.

Le PRÉSIDENT propose, dans la mesure où le nombre des candidats présentés par le Groupe des États d'Asie, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, d'élire ces candidats par acclamation, et de reporter à une date ultérieure l'élection des membres du Groupe des États d'Afrique.

Il en est ainsi décidé.

L'Australie, la Bolivie, la Colombie, les Fidji, la Jamaïque, le Japon, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines et la Suède sont élus membres de la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale.

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à un vote au scrutin secret pour l'élection de deux membres du Groupe des États d'Europe orientale.

Sur l'invitation du Président, Mme Jormanainen (Finlande) et M. Gokhale (Inde) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins valables :	54
Nombre de votants :	54
Majorité requise :	28
Nombre de voix recueillies :	
Fédération de Russie	47
Ukraine	42
Croatie	17

Ayant obtenu la majorité requise, la Fédération de Russie et l'Ukraine sont élues membres de la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale.

Commission du développement durable (E/1996/L.6)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de 16 membres de la Commission du développement durable pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1997 et appelle l'attention du Conseil sur le document E/1996/L.6.

Mme KELLEY (Secrétaire du Conseil) dit que le Groupe des États d'Europe orientale appuie la candidature de la Bulgarie et de Slovaquie; le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes celle du Mexique, du Panama et du Venezuela; et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États celle du Canada, de l'Irlande, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

Le PRÉSIDENT propose, dans la mesure où le nombre des candidats proposés par le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique

latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, d'élire ces candidats par acclamation et de reporter à une date ultérieure l'élection des membres du Groupe des États d'Afrique.

Il en est ainsi décidé.

La Bulgarie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, Panama, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie et le Venezuela sont élus membres de la Commission du développement durable.

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret trois membres du Groupe des États d'Asie.

Sur l'invitation du Président, M. Fernández Palacio (Argentine) et M. Ouattara (Côte d'Ivoire) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<u>Bulletins déposés :</u>	54
<u>Bulletins valables :</u>	54
<u>Nombre de votants :</u>	54
<u>Majorité requise :</u>	28
<u>Nombre de voix recueillies :</u>	
Inde	47
Indonésie	41
Japon	38
Fidji	29

Ayant obtenu la majorité requise et recueilli le plus grand nombre de voix, l'Inde, l'Indonésie et le Japon sont élus membres de la Commission du développement durable.

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E.1995/L.5)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1997. À cet égard, il appelle l'attention sur les informations contenues dans le document E/1996/L.5.

Mme GRANT (Royaume-Uni), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, explique que conformément aux dispositions internes du Groupe, le Canada a démissionné du Conseil d'administration avant l'expiration de son mandat, de sorte qu'il faut à présent élire quatre nouveaux membres appartenant à ce groupe.

Le PRÉSIDENT annonce que le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes l'a informé que ce Groupe appuie la candidature de la Jamaïque et du Nicaragua. Le nombre de candidats appuyés par ce groupe et par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États étant égal ou inférieur au nombre de sièges vacants pour chaque groupe, il propose d'élire ces candidats par acclamation et reporter à une date ultérieure l'élection de deux membres du Groupe des États d'Afrique qui n'a pas encore proposé de candidat.

Il en est ainsi décidé.

L'Allemagne, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la Jamaïque, la Nouvelle-Zélande et le Nicaragua sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Le PRÉSIDENT, ayant informé le Conseil que la République islamique d'Iran avait retiré sa candidature pour le Groupe des États d'Asie, dit que le nombre de candidats présentés par ce groupe est supérieur à celui des sièges vacants. Il invite donc le Conseil à élire au scrutin secret deux membres du Groupe.

Sur l'invitation du Président, M. Fernández Palacio (Argentine) et M. Ouattara (Côte d'Ivoire) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<u>Bulletins déposés :</u>	54
<u>Bulletins valables :</u>	54
<u>Nombre de votants :</u>	54
<u>Majorité requise :</u>	28
<u>Nombre de voix recueillies :</u>	
Indonésie	42
Oman	36
Sri Lanka	31
Iran	1

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, l'Indonésie et l'Oman sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Comme il y a plus de candidats que de sièges vacants pour ce groupe, le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret un membre du Groupe des États d'Europe orientale.

Sur l'invitation du Président, M. Fernández Palacio (Argentine) et M. Ouattara (Côte d'Ivoire) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<u>Bulletins déposés :</u>	54
<u>Bulletins valables :</u>	54
<u>Nombre de votants :</u>	54
<u>Majorité requise :</u>	28
<u>Nombre de voix recueillies :</u>	
République tchèque	37
Ex-République yougoslave de Macédoine	17

Ayant obtenu la majorité requise, la République tchèque est élue membre du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (E/1996/L.11)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1997. À cet égard, il appelle l'attention sur les informations contenues dans le document E/1996/L.11.

Mme GRANT (Royaume-Uni), intervenant au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, explique que, conformément aux dispositions internes du Groupe, le Canada et l'Espagne ont démissionné du Conseil d'administration avant l'expiration de leur mandat, de sorte qu'il faut à présent élire six membres appartenant à ce groupe et non quatre.

Le PRÉSIDENT annonce que le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes l'a informé qu'il appuie la candidature du Brésil et d'Antigua-et-Barbuda. Le nombre de candidatures étant égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir dans le cas de ce groupe, de celui des États d'Europe orientale et de celui des États d'Europe occidentale et autres États, il propose d'élire ces candidats par acclamation et de renvoyer à une date ultérieure l'élection de deux membres du Groupe des États d'Afrique qui n'a pas encore proposé de candidat.

Il en est ainsi décidé.

Antigua-et-Barbuda, l'Australie, l'Autriche, le Brésil, la Fédération de Russie, la France, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont élus membres Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret deux membres du Groupe des États d'Asie, puisqu'il y a davantage de candidats que de sièges vacants pour ce groupe.

Sur l'invitation du Président, M. Scampini (Paraguay) et M. Ba (Sénégal) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<u>Bulletins déposés :</u>	54
<u>Bulletins valables :</u>	54
<u>Nombre de votants :</u>	54
<u>Majorité requise :</u>	28
<u>Nombre de voix recueillies :</u>	
Pakistan	43
Thaïlande	40
Sri Lanka	14
Papouasie Nouvelle-Guinée . .	10

Ayant obtenu la majorité requise, le Pakistan et la Thaïlande sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population.

La séance est levée à 17 h 10.